

Letter of Agreement

IVAO – Division France



Indicatif : **LOA-FR-LFBB**

Date : **22 Avril 2021**

Version : **v5**

Validité : **permanente**

Rédacteurs : FR-AOC, FR-AOAC, LFBB-CH, LFBB-ACH

Contact : fr-atcops@ivao.aero

Objet : LoA de la FIR de Bordeaux (LFBB)

1. Préambule

Cette lettre d'agrément (LoA, *Letter of Agreement*) a pour but de définir les positions de contrôle et les procédures de coordination à appliquer au sein de la **FIR de Bordeaux** dans le cadre des ATS (*Air Traffic Services*) fournis aux trafics opérant en règle de vol IFR ou VFR.

Le contenu a été approuvé par les Chefs de FIR concernés, le Département Training et le FR-HQ et s'impose à tous les membres de la Division France et à tout membre d'une division étrangère disposant d'un GCA en France.

2. Procédures générales

Le trafic en séquence en sortie/entrée de TMA doit être transféré avec une **séparation minimale de 5 NM**. La **séparation opérationnelle conseillée** pour assurer une régulation aisée est de **8-10 NM**. Cette séparation doit être **constante** (trafics restreints à la même vitesse) **ou croissante** (trafic précédent avec vitesse supérieure au suivant). La coordination des clairances de vitesse doit s'effectuer par la **mise à jour des étiquettes** et ne nécessite ni l'approbation, ni l'accusé de réception du contrôleur qui reçoit le transfert.

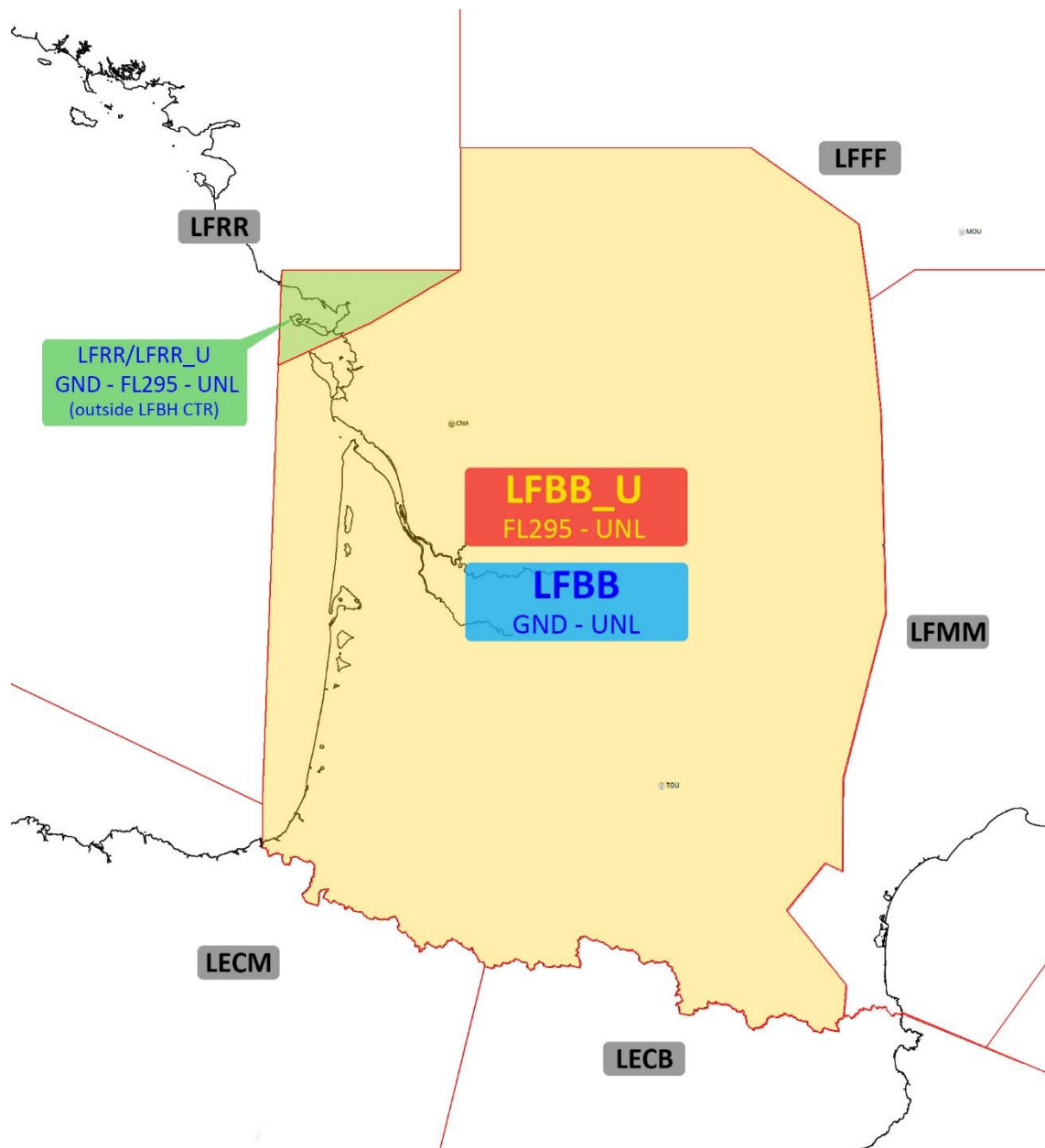
Le **transfert** doit être **effectué au plus tôt** et, dans la mesure du possible, **3000 ft maximum avant que le niveau de vol autorisé ne soit atteint**.

Lorsque le **trafic est transféré**, il doit être **séparé et libre de tout conflit**. En l'absence de clairance modifiant la route, l'altitude ou la vitesse des trafics, **l'ATC transférant reste responsable de la séparation** entre ces trafics.

3. Les positions de contrôle

3.1 Le contrôle en route (CTR)

L'unité ATC en charge des espaces FIR et UIR gérés par l'ACC de Bordeaux est **Bordeaux Control** et comporte un seul secteur primaire (LFBB_CTR). Ce secteur peut être dégroupé en deux sous-secteurs (LFBB_CTR et LFBB_U_CTR) selon les conditions définies par la [règle ATC 4.3](#). Les limites latérales et verticales de l'espace sous la responsabilité de la position CTR sont indiquées dans la figure et le tableau ci-dessous.



Les fréquences associées aux positions CTR sont indiquées ci-dessous.

Position ATC	Indicatif	Fréquence	Commentaires
Secteur Primaire			
Bordeaux Control	LFBB_CTR	125.105	SFC-UNL
Secteurs Secondaires			
Bordeaux Control (Upper)	LFBB_U_CTR	127.675	FL295-UNL

En l'absence des ATC correspondants, l'ATC en position CTR reçoit la délégation des espaces correspondants aux positions suivantes.

Position ATC	Indicatif	Positions déléguées
Secteur primaire		
Bordeaux Control	LFBB_CTR	Cazaux Approche (position LFBC_APP et sous-jacentes) Aquitaine Approche (position LFBD_APP et sous-jacentes) Cognac Approche (position LFBG_APP et sous-jacentes) La Rochelle Approche (position LFBH_APP et positions sous-jacentes) Poitiers Approche (position LFBI_APP et sous-jacentes) Limoges Approche (position LFBL_APP et sous-jacentes) Marsan Approche (position LFBM_APP et sous-jacentes) Toulouse Approche (position LFBO_APP et sous-jacentes) Pyrénées Approche (position LFBP_APP et sous-jacentes) Dax Approche (position LFBY_APP et sous-jacentes) Biarritz approche (position LFBZ_APP et sous-jacentes) Avord Approche (position LFOA_APP et sous-jacentes)
Secteurs secondaires		
Bordeaux Control (Upper)	LFBB_U_CTR	Aucune

Il est rappelé que l'ACC fournit le Service d'Information de Vol (SIV) dans les espaces aériens qui lui sont délégués (y compris dans les aérodromes disposant d'une position AFIS) dans la limite de ses compétences et de la charge de trafic. Le cas échéant, le contrôleur doit indiquer sur son ATIS s'il fournit le SIV.

De même, la délégation des positions d'approche implique le contrôle de la tour et du sol. Néanmoins, l'ACC peut limiter la délivrance de ses services aux clairances essentielles (mise en route, roulage, décollage, atterrissage) et transférer les trafics sur la fréquence d'auto-information lorsqu'ils ne sont pas conflictuels.

3.2 Le contrôle d'approche (APP)

Les unités ATC en charge des espaces d'approche dans la FIR de Bordeaux, ainsi que les espaces qui leur sont délégués, sont indiquées ci-dessous.

Position ATC	Indicatif	Fréquence	Espaces contrôlés	Positions sous-jacentes	Espaces délégués
Secteur Aquitaine					
Cazaux	LFBC_APP	119.600	Approche (MIL)	LFBC_TWR	Cazaux Approche est déléguée à Aquitaine lorsqu'elle n'est pas active
Aquitaine	LFBD_APP	129.875	TMA 1-10, SIV 1-2, CTA Bordeaux 1-2	LFBD_TWR LFBE_TWR LFBS_TWR LFBX_TWR (AFIS) LFCH_TWR (AFIS) LFCY_TWR (AFIS)	Les approches de La Rochelle, Cognac et Cazaux sont déléguées à Aquitaine lorsqu'elles ne sont pas actives. Le SIV 2 Aquitaine est délégué à La Rochelle lorsqu'Aquitaine n'est pas active
Cognac	LFBG_APP	122.550	CTA Cognac (MIL)	LFBG_TWR	Cognac Approche est déléguée à Aquitaine lorsqu'elle n'est pas active. Aquitaine, Limoges et Poitiers assurent le SIV dans le secteur de la CTA Cognac à l'intérieur de leurs espaces
La Rochelle	LFBH_APP	124.200	TMA 1-4, SIV 1-2	LFBH_TWR LFDN_TWR (AFIS)	La Rochelle Approche est déléguée à Aquitaine lorsqu'elle n'est pas active. Les SIV 1 La Rochelle, 3 et 4 Nantes font l'objet de délégations définies dans la LOA-FR-LFBB-LFRR. Le SIV 2 Aquitaine est délégué à La Rochelle lorsqu'Aquitaine n'est pas active
Secteur Limoges-Poitiers					
Poitiers	LFBI_APP	134.100	TMA 1-5, SIV	LFBI_TWR LFBN_TWR (AFIS) LFLX_TWR (AFIS)	Poitiers assure le SIV dans le secteur de la CTA Cognac à l'intérieur de son espace
Limoges	LFBL_APP	118.075	TMA 1-6, SIV	LFBK_TWR (AFIS) LFBL_TWR LFBU_TWR (AFIS) LFSL_TWR (AFIS)	Avord Approche est déléguée à Limoges lorsqu'elle n'est pas active. Limoges assure le SIV dans le secteur de la CTA Cognac à l'intérieur de son espace
Avord	LFOA_APP	119.700	TMA 1-2 (MIL)	LFLD_TWR (AFIS) LFOA_TWR LFQG_TWR (AFIS)	Avord Approche est déléguée à Limoges lorsqu'elle n'est pas active

Position ATC	Indicatif	Fréquence	Espaces contrôlés	Positions sous-jacentes	Espaces délégués
Secteur Toulouse					
Toulouse	LFBO_APP	129.305	TMA 1-6, CTA 1-5, SIV 1-3, LTA France 5.1-5.2	LFBA_TWR LFBF_TWR (AFIS) LFBO_TWR LFBR_TWR LFCI_TWR (AFIS) LFCK_TWR (AFIS) LFCL_TWR LFDJ_TWR (AFIS) LFMK_TWR	Toulouse assure le SIV dans le secteur LTA France 5.1 et 5.2 à l'intérieur de son espace. Le SIV 2 Toulouse est délégué à Clermont lorsqu'elle est active. Le SIV 3 Toulouse est délégué à Montpellier lorsqu'elle est active
Secteur Pyrénées					
Marsan	LFBM_APP	119.700	TMA 1-3 (MIL)	LFBM_TWR	Marsan Approche est déléguée à Pyrénées lorsqu'elle n'est pas active
Pyrénées	LFBP_APP	128.800	TMA 1-8, SIV, LTA France 5.1	LFBP_TWR LFBT_TWR LFDH_TWR (AFIS)	L'approche de Marsan est déléguée à Pyrénées lorsqu'elle n'est pas active. Pyrénées assure le SIV dans le secteur LTA France 5.1 à l'intérieur de son espace
Dax	LFBY_APP	122.050	Approche	LFBY_TWR	Dax Approche est déléguée à Marsan lorsqu'elle est active ou à Biarritz si Marsan n'est pas active
Biarritz	LFBZ_APP	125.600	TMA 1-9, SIV, LTA France 5.1	LFBZ_TWR	Dax approche est déléguée à Biarritz lorsqu'elle n'est pas active et si Marsan n'est pas active non plus. Biarritz assure le SIV dans le secteur LTA France 5.1 à l'intérieur de son espace

3.3 Le contrôle d'aérodrome (TWR, GND, DEL)

Les unités ATC en charge des espaces afférents aux aérodromes dans la FIR de Bordeaux sont indiquées ci-dessous.

Position ATC	Indicatifs	Fréquences	Commentaires
Agen	LFBA_TWR	121.300	-
Cazaux	LFBC_TWR	118.400	Fermé à la CAP
Mérignac	LFBD_TWR LFBD_GND	118.300 121.900	Contrôle HARC (Arcachon CH), HBHL (Haut Lévêque CH), HBOR (Pellegrin CH) et HBO2 Robert Picqué CH)
Bergerac	LFBE_TWR	119.800	-
Francazal	LFBF_TWR	118.800	Position AFIS ouvrable si R-23 active
Cognac	LFBG_TWR	120.075	Réservé administrations
La Rochelle	LFBH_TWR	118.000	Contrôle HLRC (La Rochelle CH)
Poitiers	LFBI_TWR	118.500	Contrôle HPOI (Poitiers CH)
Montluçon	LFBK_TWR	118.400	Position AFIS
Limoges	LFBL_TWR	119.550	Contrôle HANG (Angoulême CH)
Marsan	LFBM_TWR	122.100	Fermé à la CAP
Niort	LFBN_TWR	119.100	Position AFIS
Blagnac	LFBO_TWR LFBO_GND LFBO_DEL	118.100 121.900 121.705	Contrôle HTPP (Purpan CH) et HTRP (Rangueil CH)
Pau	LFBP_TWR LFBP_GND	124.150 121.755	Contrôle HPAU (Pau CH) et LFJV (Lasclaveries)
Muret	LFBR_TWR LFBR_GND	123.200 121.750	-
Biscarrosse	LFBS_TWR	118.950	-
Lourdes	LFBT_TWR LFBT_GND	119.050 121.800	-
Angoulême	LFBU_TWR	123.150	Position AFIS
Périgueux	LFBX_TWR	118.775	Position AFIS
Dax	LFBY_TWR LFBY_GND	118.325 121.775	Contrôle HDAX (DAX CH)
Biarritz	LFBZ_TWR LFBZ_GND	118.700 121.950	Contrôle HBAY (Bayonne CH)
Arcachon	LFCH_TWR	119.075	Position AFIS
Albi	LFCI_TWR	118.950	Position AFIS
Castres	LFCK_TWR	118.500	Position AFIS
Lasbordes	LFCL_TWR	122.700	-
Royan	LFCY_TWR	118.800	Position AFIS. Contrôle HRYN (Royan CH)
Auch	LFDH_TWR	123.000	Position AFIS
Pamiers	LFDJ_TWR	118.175	Position AFIS
Rochefort	LFDN_TWR	119.300	Position TWR et AFIS
Bourges	LFLD_TWR	119.600	Position AFIS
Châteauroux	LFLX_TWR	125.875	Position TWR et AFIS. Contrôle HCTX (Châteauroux CH)
Carcassonne	LFMK_TWR	134.500	Contrôle HCAM (Carcassonne CH)
Avord	LFOA_TWR	122.100	Réservé administrations
Nevers	LFQG_TWR	120.600	Position AFIS
Brive	LFSL_TWR	121.125	Position TWR

4. Les procédures de coordination

Les procédures de coordination entre l'ACC de Bordeaux et les positions d'approche subjacentes sont définies comme suit. Elles constituent un cadre général qui n'épuise ni ne remplace la coordination entre ATC. Toute procédure de coordination ne figurant pas dans cette LoA est à établir au cas par cas. De même, la coordination entre l'approche et la tour (niveau initial lorsqu'il n'est pas publié, procédure de remise des gaz, départs omnidirectionnels, entrées/sorties VFR, etc.) est laissée à l'initiative des ATC.

Position ATC	Indicatif	AD	Départ/Arrivée	FL autorisé	DCT autorisé
Départs (LFXX_APP → LFBB_CTR)					
Cazaux Approche	LFBC_APP	-	-	Coordonner avec Aquitaine	
Aquitaine Approche	LFBD_APP	-	-	FL140	Premier FIX en route
Cognac Approche	LFBG_APP	-	-	FL60	
La Rochelle Approche	LFBH_APP	-	Nord	FL110	
			Sud	FL140	
Poitiers Approche	LFBI_APP	-	-	FL140	
Limoges Approche	LFBL_APP	-	-	FL140	
Marsan Approche	LFBM_APP	-	-	Coordonner avec Pyrénées	
Toulouse Approche	LFBO_APP	-	-	FL140	Premier FIX en route
Pyrénées Approche	LFBP_APP	-	-	FL140	
Lourdes Approche	LFBT_APP	-	-	Coordonner avec Pyrénées	
Dax Approche	LFBY_APP	-	-	Coordonner avec Marsan ou Biarritz	
Biarritz Approche	LFBZ_APP	-	-	FL140	Premier FIX en route
Avord Approche	LFOA_APP	-	-	FL60	
Arrivées (LFBB_CTR → LFXX_APP)					
Cazaux Approche	LFBC_APP	LFBC	-	Coordonner avec Aquitaine	
Aquitaine Approche	LFBD_APP	LFBD	BCG/MIRBA/VELIN	FL150	LIBRU
			CNA/LMG		VAGNA
			ENSAC		DIRAX
			ROYAN		ETPAR
		LFBE	-		BGC
		LFBS	-		BRS
		LFBX	-		PX
LFCY	-	RY			
Cognac Approche	LFBG_APP	LFBG	-	FL70	CNA/LODKO/OC/RISPU
La Rochelle Approche	LFBH_APP	LFBH	-	FL120 (Nord)	RL
		LFDN	-	FL150 (Sud)	ROC
Poitiers Approche	LFBI_APP	LFBI	-	FL150	PI/POI
		LFBN	-		NITUB
		LFLX	-		CTX/ROXIL
Limoges Approche	LFBL_APP	LFBK	-	FL150	LPD
		LFBL	Nord		LOE
			Sud		LMG
LFBU	-	AGO/ARPIL			

		LFSL	-		BSC
Marsan Approche	LFBM_APP	LFBM	-	Coordonner avec Pyrénées	
Toulouse Approche	LFBO_APP	LFBA	-	FL150	AG
		LFBF	STAR piste 12		SURAS
			Piste 30 : ADIMO/AFRIC/AULON/ESISI FJR/MEN/NARAK/ORBIL		TOE
			Piste 30 : AGN/ASPET/LATEK/LMB SECHE/TBO		SULIT
		LFBO	AFRIC/FJR/ORBIL		ADIMO
			ESISI/MEN/NARAK		NARAK
			AGN/ASPET/LATEK LMB/SECHE/TBO		AGENO/SULIT/SURAS
		LFBR	-		Coordonner avec Toulouse
		LFCI	-		AB
		LFCK	-		CVU
		LFDJ	-		Coordonner avec Toulouse
LFMK	-	DCT entrée STAR			
Pyrénées Approche	LFBP_APP	LFBP	AGN/TOU	FL150	TEPTI
			BTZ		ARSIG
		LFDH	-		LMT
Lourdes Approche	LFBT_APP	LFBT	-	Coordonner avec Pyrénées	
Dax Approche	LFBY_APP	LFBY	-	Coordonner avec Marsan ou Biarritz	
Biarritz Approche	LFBZ_APP	LFBZ	-	FL150	Coordonner avec Biarritz
Avord Approche	LFOA_APP	LFLD	-	FL70	BRG
		LFOA	-		AVD/BRG/OA403- 4/NEV
		LFQG	-		NV

Les procédures de coordination des départs/arrivées La Rochelle-Nord sont définies dans les LOA-FR-LFBB-LFRR.